Image not found or type unknown

Obligations contractuelles d'un FAI

Par **navy**, le **19/05/2014** à **11:35**

Bonjour,
Ayant souscrit un Abonnement internet le 25/03/2014,la téléphonie fixe ne fonctionnant pas, j'ai contacté le service client à plusieurs reprises pour leur signaler. N'ayant aucune satisfaction, j'ai envoyé une LR/AR avec mise en demeure au FAI le 28/04/2014. ma téléphonie a fonctionné du 14 au 17/05 (3 jours), je suis a nouveau privé de la téléphonie fixe.
Puis je mettre fin a cet abonnement sur lequel j'étais engagé pendant 1 an ?
Est ce les frais restants et le retour du matériel sont à ma charge ?
Puis je exiger à ce que le FAI me confirme la résiliation par écrit ? et non par téléphone.

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **navy**, le **23/05/2014** à **08:33**

Bonjour,

Personne pour me répondre ????

Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés